

## AG 2024 – COMPILATION des REPONSES aux COMMENTAIRES du FORUM

Nous vous remercions de votre investissement ; votre parole est précieuse et bienvenue.

Nous sommes une dizaine de bénévoles et dans la mesure de nos moyens, nous faisons une réponse globale par thème.

D'ailleurs, nous vous rappelons qu'en partie les réponses à vos questionnements se trouve déjà sur le site dans les nombreuses fiches pratiques. De plus la lecture de « ParChemins » vous apporte aussi régulièrement des informations ou conseils.

### **Nuitées :**

- Le site a été instable au niveau de l'enregistrement des nuitées durant quelques mois, provoquant des erreurs et/ou des doublons de saisie. Si vous le constatez sur votre compte dans le détail du décompte des nuitées, adressez nous un mail explicatif qui nous permettra de régulariser cette situation.
- La signature de l'échange et l'ajout de commentaires sont rétablis depuis septembre, un message de demande de signature est systématiquement envoyé au « partenaire » lors de la saisie.
- Un mode opératoire, sous la forme d'une fiche pratique : "Enregistrer ses nuitées sur le site" est disponible sur le site dans le pavé "Fiches Pratiques".  
Vous pouvez en étant connecté sur votre compte vérifier la saisie des nuitées en cliquant sur la ligne bleue "[Comptabilité des nuits](#)"
- Les 2 nuitées prélevées au moment de l'adhésion servent à « compenser » les heures de travail des bénévoles et les hébergeurs qui nous accueillent lors des Conseils Collégiaux. De plus nous gratifions de 2 nuitées par an tous les correspondants. Le stock actuel de nuitées vient du cumul des prélèvements au fil des années.
- Le solde négatif de 15 nuitées à ne pas dépasser est une décision du Conseil Collégial prise pour limiter les abus, conjointement à cette décision nous donnons la possibilité aux adhérents de convertir leurs nuitées en unités SEL ou à l'inverse leurs unités SEL en nuitées - selon une procédure expliquée dans une fiche pratique.
- La règle est la suivante : 1 personne = 1 nuitée, un couple = 2 nuitées, 1 enfant = 1 nuitée, il est important de se mettre d'accord entre hébergé et hébergeur au préalable.  
Rappel : Tout se négocie au moment de la prise de contact et doit être confirmé par email.

### **Hébergements :**

- Nous demandons dorénavant à tout nouvel adhérent de proposer un hébergement. Nous étudions avec les correspondants les cas particuliers pour lesquels nous

accordons une exception et pour avoir la confirmation que ces personnes pourront compenser leurs nuitées par leur compte SEL.

- Pour les hébergements non sollicités, nous conseillons de créer des annonces informant des événements particuliers dans la ville ou la région, en proposant votre hébergement et/ou de valoriser l'environnement ou la chaleur de votre accueil dans votre profil
- Il est important de préciser dans son profil sur son compte toutes particularités, telles que « propriétaire d'un animal qui voyage avec l'adhérent » ou une « électro-hypersensibilité », permettant ainsi aux personnes qui vont vous accueillir de mieux vous connaître et bien sûr de le préciser aux hébergeants.
- L'échange est équilibré, même si les logements n'ont pas la même valeur ! A condition simplement de ne pas avoir des critères d'évaluation "commerciales" mais au contraire basés sur l'échange, le service personnel rendu, et comme vous le dites, la qualité de la rencontre !
- La recherche d'hébergements est réalisable soit par la liste en sélectionnant le pays et le département, soit par la carte.
- La réception d'un SMS automatique de recherche dans une zone ciblée n'est pas possible, mais la réception des annonces est prévue sur le compte de chaque adhérent (case à cocher : Récapitulatif quotidien des annonces)

#### **Dates d'adhésion dans le SEL et à la Route des SEL**

- L'adhésion à la Route des SEL est valable pour l'année civile soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.
- Dans un SEL, les adhésions peuvent ne pas être obligatoirement liées à la tenue de l'AG.
- Suggestion : Le correspondant peut interroger en fin d'année les RoutoSélistes afin de connaître leur intention de réadhérer ou pas au SEL, afin de les valider en début d'année suivante.

#### **Logiciels libres et dégafamisation**

Nous utilisons déjà des logiciels libres tels que Framadate, Ionos, Drupal  
Sur notre site, seule la carte des hébergements utilise Google

Le site est accessible par d'autres moteurs de recherche que Google

Nous n'avons pas actuellement les compétences au sein de l'équipe de bénévoles pour envisager des changements.

Si votre réseau internet est défaillant, un séliste pourra certainement vous aider lors de votre adhésion ou pour une recherche d'hébergement, ou pour vous imprimer une fiche pratique.

#### **Don de nuitées pour proposition d'hébergement ou gardiennage**

Depuis l'origine de l'association, la valeur de la nuitée est basée sur l'accueil d'adhérents, le besoin de trouver un hébergement, pouvoir être logé à l'abri et en sécurité quel que soit le type d'accueil (maison, caravane, tente etc...)

Parmi les adhérents à la route des sel les situations sont fort diverses ; nous avons l'occasion de partager le bel environnement ou le logement très confortable de certaines personnes, mais aussi de pouvoir loger au plus près de notre centre d'intérêt quels que soient le confort ou l'environnement. Une place sur un canapé dans une localité somme toute "banale" peut nous rendre un service important. C'est cette diversité qui compte et c'est l'échange qui importe.

### **Gardiennage**

Il est indispensable de se référer à la fiche pratique « Gardiennage » avant de passer une annonce pour proposer un gardiennage ou pour répondre à une annonce.

Enregistrement d'un gardiennage, rappel de la règle :

- ✓ L'hébergeur saisit d'une part le nombre de nuitées demandées à l'hébergé (j'ai accueilli),
- ✓ L'hébergeur saisit d'autre part le nombre de nuitées données correspondant aux services rendus (j'ai été accueilli)

Il est important d'avoir une trace des 2 échanges sur les comptes de chacun des « partenaires », il n'y a pas d'autre solution actuellement.

Une participation financière aux charges de fonctionnement (eau, gaz, électricité), peut être demandée aux personnes hébergées, notamment en hiver, ne pas oublier d'en informer vos hôtes dès le premier contact.

### **Correspondant**

Le rôle de correspondant est essentiel à l'association, une présentation de la Route des SEL lui permet de l'évoquer et d'en expliquer le fonctionnement aux membres de son SEL. Nous lui demandons aussi d'accompagner les adhérents de son SEL dans les démarches d'adhésion à la RDSEL.

Nous souhaitons qu'il soit « exemplaire » c'est-à-dire qu'il propose un hébergement. Nous reconnaissons son rôle en le gratifiant de 2 nuitées en début d'année, cependant lorsqu'il est seul dans son SEL, cela ne semble pas être justifié.

### **Budget prévisionnel :**

Un budget prévisionnel doit être normalement équilibré.

Comme nous ne pouvons pas modifier chaque année le montant de la cotisation en fonction des dépenses prévisionnelles nous arrivons à un petit excédent pour 2025. (1630€)

Celui-ci sera toujours utile en cas d'imprévus.

### **Pourquoi payer un comptable ?**

La gestion de l'association Route des Sel nécessite la tenue d'une comptabilité du fait de son activité et de son nombre d'adhérents supérieur à 1600.

Ses objectifs sont les suivants : (Extraits d'un guide juridique des associations) :

"- D'obtenir un aperçu de la santé financière de l'association à partir des résultats de l'année écoulée, faisant apparaître ses besoins de financement et justifiant auprès de ses membres une éventuelle hausse de cotisations,

- De connaître ses disponibilités financières et d'éviter tout dérapage, ce qui facilitera le travail de l'assemblée générale (ou du conseil d'administration),

- De justifier l'exactitude des déclarations en cas de contrôle de l'Administration fiscale ou des organismes sociaux, et de mettre en évidence le caractère non lucratif de l'association,

- De fixer un budget, des objectifs réalistes et de mesurer leur accomplissement."

Le cabinet comptable permet d'établir les états financiers annuels et de garantir la sincérité des comptes et le bon usage des fonds provenant des cotisations des adhérents.

### **Frais Cartes bancaires**

Attention à la lecture des comptes annuels : La 1ère colonne correspond à 2023, la seconde à 2022.

Il n'y a pas d'augmentation du coût des CB mais au contraire une baisse de ces coûts (800 en 2022, 460 en 2023)

Voir l'explication de cet écart dans le Rapport de gestion.

### **Compte sur Livret**

Les sommes versées sur le compte sur Livret correspondent à une partie du Fonds associatif, réserve de trésorerie qui permet de financer des investissements tel que le nouveau site et de pouvoir faire face à des imprévus tout en évitant d'augmenter le montant de la cotisation.

### **Dotations aux amortissements**

Le site a coûté 20 000€ (Investissement à l'actif du bilan) ; il est amorti sur 3 ans (6,6k€ par an). Cet amortissement est comptabilisé comme une charge (dotation aux amortissements)

Donc, chaque année, la valeur amortie à l'actif du bilan augmente du montant de la dotation annuelle et la valeur nette diminue du même montant. Une fois amortie, il n'y a plus de charge d'amortissement. (2025)

### **L'attribution des nuitées – Comptabilité des nuitées**

Le cercle trésorerie est aussi chargé de la gestion des nuitées des bénévoles

La différence vient de l'écart entre les heures effectuées au total, missions et fonctionnement CC, et les heures dédiées uniquement pour nos missions, exemple : traitement des annonces, secrétariat, téléphone, organisation des rencontres avec les correspondants

Dans les associations, le temps dédié pour le fonctionnement ne peut pas être indemnisé, il doit être bénévole, nous l'indiquons pour que vous puissiez vous rendre compte du temps nécessaire à la bonne gestion de notre association.